



## REGLEMENT DE LA COURSE LA MARATH'YONNAISE

Le club Marath'Yon Nature et l'association Marath'Yon 85 organisent le dimanche 14 mai 2023 à La Roche sur Yon la 19ème édition de la course nature LA MARATH'YONNAISE.

Les épreuves : 6 km, 12 km, 24 km et 42 km mixtes avec une **nouveauté** en 2023, une marche de 10 km :

- 6 km : le parcours suit la vallée de l'Yon, fait une boucle plus ludique en sous-bois avant de revenir à la Vallée Verte. Le 6 km n'est pas ouvert aux minimes.
- 12 km : le parcours suit la vallée de l'Yon jusqu'à Moulin Crépet, fait une boucle par le village de la Potinière avant de revenir pour partie par le même chemin à la Vallée Verte. Cette épreuve fait partie du "Challenge de Vendée Endurance Shop".
- 24 km : le parcours emprunte en majorité celui du 12 km, rejoint le Moulin de Rambourg à Nesmy avant de revenir à la Vallée Verte.
- 42 km : le parcours suit la vallée de l'Yon jusqu'à l'entrée de la commune de Chaillé sous les Ormeaux en passant par le Moulin de Rambourg à Nesmy avant de revenir à la Vallée Verte.
- Marche 10 km. Cette nouveauté suit la Vallée de l'Yon

Les parcours se déroulent essentiellement sur des chemins. Les coureurs devront se conformer au règlement du code de la route pour les secteurs goudronnés. Les accompagnateurs à vélo sont interdits.

**5 ravitaillements** fournis par l'organisation seront mis à disposition sur les parcours du 12, 24 et 42 km, ils devront être consommés sur place. Un ravitaillement à l'arrivée sera disponible à l'arrivée pour tous les participants. La nature nous accueille, respectons-la :

- nous faisons le choix de ne plus distribuer de gobelets, merci de vous équiper.
- des poubelles seront disposées à la sortie des ravitaillements et sur le site d'arrivée.

Une barrière horaire sera fixée sur le 42 kms (11h30 au 27è km), les coureurs ne franchissant pas cette barrière horaire se verront bifurquer sur un parcours raccourci. Une seconde barrière horaire est fixée à 14h à l'arrivée au 42è km, passé cet horaire, l'organisation décline toute responsabilité et n'assurera plus l'encadrement sur le parcours.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis, si nécessaire, voire d'annuler la course en cas de force majeure.

### Chronos 2022 :

6km : Homme : JAMIN Pierrick (25mn03s) / Femme : DOUILLARD Méline (32mn12s)  
12 km : Homme : MOUSSU Théo (43mn 39s) / Femme : THOUZEAU Emmanuelle (58mn21s)  
24 km : Homme : SELIER Simon (1h39mn52s) / Femme : PERAUDEAU Coraline (1h52mn40s)  
42 km : Homme : DUPUY Jean Guillaume (3h14mn11s) / Femme : LASCAUD Nathalie (4h24mn07s)

**Les inscriptions** sont limitées à 150 personnes sur le 6 km, 500 sur le 12 km, 200 sur le 24 km et 150 sur le 42 km et limitées à 200 sur le 10 km marche. Pas d'inscription sur place pour les courses nature le jour des épreuves.

Les épreuves sont ouvertes aux concurrent.es né.es avant le 14 mai 2007 pour le 6 km et le 12 km, le 14 mai 2005 pour le 24 km et le 42 km (autorisation parentale à fournir obligatoirement pour les mineurs) sous réserve de :

- Être titulaire d'une licence FFA Athlé compétition, Athlé running, pass J'aime Courir à l'exclusion des autres licences FFA. Photocopie de la licence en cours de validité à fournir.
- La licence FF TRI n'est plus acceptée depuis le 01/01/2019 sauf mention "course à pied en compétition".
- Fournir pour les non licenciés FFA l'original (ou la photocopie) d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date du 14 mai 2023.
- **Aucune autre licence sportive ne sera acceptée.**

Toute inscription incomplète (absence de photocopie de certificat médical ou de licence, de paiement) ne pourra être prise en compte par l'organisation. Remboursement pour problème de santé, avec certificat médical obligatoire ; le comité d'organisation gardera 2€ de frais de gestion.

L'inscription peut se faire via le site [espace-competition.com](http://espace-competition.com) ou via un bulletin d'inscription disponible sur le site [marathon85.fr](http://marathon85.fr). Le bulletin et le certificat médical seront adressés à :

- Nicolas CHAUVIERE
- 10 rue LAPLACE
- 85000 LA ROCHE SUR YON
- Avant le 10 mai 2023 accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du club MARATH'YON NATURE.

## TARIFS

Périodes	Non Licenciés/Licenciés	6 km	12 km	24 km	42 km
Février/Mars	Non Licenciés	8 €	14 €	16 €	23 €
	Licenciés	6 €	12 €	14 €	21 €
Avril/Mai	Non Licenciés	8 €	14 €	18 €	25 €
	Licenciés	6 €	12 €	16 €	23 €

### Inscription 'Marche' sur place : 5€ à régler le matin.

Le retrait des dossards s'effectuera à la Maison de quartier de la Vallée Verte, 10 avenue Pablo Picasso entre 7h et 9h. Les participants devront apporter leurs épingles.

Le départ :

- Maison de quartier de la Vallée Verte
- A 8h pour le 42 km, 8h45 pour le 24 km, 9h30 pour le 12 km, 9h40 pour le 6 km.
- Départ libre pour la marche entre 8h et 10h.
- Echauffement : pour des raisons de sécurité, il doit se faire exclusivement dans la Vallée Verte.
- Service : WC

L'arrivée :

- Maison de quartier de la Vallée Verte
- Un trophée sera remis aux trois premières et premiers de chaque course.
- Lots à tous les arrivants. Pas de classement par catégorie
- Services : Bar, sandwichs (paiement CB), WC.

Nous soutenons l'association **ROUL'YON** qui sera présente sur le 12 km en Joëlette. Un don à l'association sera effectué à la fin des épreuves.

**ASSURANCE** : Les participants licenciés FFA sont assurés en responsabilité civile et en individuelle accident par l'assurance liée à leur licence. Pour l'ensemble des autres participants, l'organisation a souscrit auprès de la 'aiac courtage' une assurance en responsabilité civile. L'organisation recommande à ces mêmes participants de souscrire une assurance individuelle accident auprès de leur compagnie d'assurance.

**CNIL** : Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

**DROIT A L'IMAGE** : Les concurrents autorisent les organisateurs de La Marath'Yonnaise ainsi que leurs partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous les supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

**ASSISTANCE MEDICALE** : Des secouristes seront présents sur le parcours et à l'arrivée. Un médecin sera présent sur le lieu de départ et d'arrivée.

**LITIGES** : Un membre de l'organisation sera responsable du traitement des litiges et de l'application du présent règlement. Sa décision sera sans appel. Les coureurs ne disposant pas de dossard ne pourront prendre le départ. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.